

Communiqué

Mercredi 2 juin 2010



Dans le cadre de la préparation de Marseille-Provence 2013, Capitale européenne de la culture, le Fonds Roberto Cimetta et Marseille-Provence 2013 lance un Fonds dédié FRC/Marseille Provence 2013. Ce Fonds a pour objet de soutenir la mobilité artistique en Euro-Méditerranée en lien avec le projet Marseille-Provence 2013.

Il s'adresse à l'ensemble de la création artistique en Euro-Méditerranée dans les arts de la scène contemporains (théâtre, danse, arts du cirque et de la rue, théâtre de marionnettes, projets transdisciplinaires), la musique, les arts visuels, les arts numériques, la photographie, le cinéma, l'écriture, la dramaturgie, le conte, la poésie.

Ce Fonds s'inscrit dans le cadre du Fonds Roberto Cimetta. Il respecte donc les critères et objectifs généraux du Fonds Roberto Cimetta auxquels se rajoutent des critères spécifiques liés au projet Marseille-Provence 2013 et mentionnés ci-dessous

Critères spécifiques au Fonds dédié FRC/Marseille-Provence 2013

Les bourses de voyage FRC/Marseille-Provence 2013 seront octroyées prioritairement à des candidatures présentant les critères suivants :

Les projets doivent nécessairement entretenir un lien avec le projet Marseille Provence 2013 et/ou le territoire Marseille Provence 2013 (qui englobe 130 communes d'Arles à Hyères en passant par le Pays d'Aix).

Concernant le sens de circulation, il est convenu que la priorité est donnée à des artistes et opérateurs dont le voyage se déroule :

- Prioritairement, d'un pays des rives Sud et Est de la Méditerranée vers un autre pays de cette même zone géographique
- D'un pays des rives Sud et Est de la Méditerranée vers un pays d'Europe, de préférence hors France
- De façon exceptionnelle, d'un pays d'Europe vers un pays des rives Sud et Est
- De façon exceptionnelle, en lien avec les Pays du Golfe Arabique

Marseille-Provence 2013
Capitale européenne
de la culture

Maison Diamantée
1, Place Villeneuve Bargemon
CS 2013
13201 Marseille cedex 1

directeur général
Bernard Latarjet

contact presse
Michel Cerdan / Yamila Farhat
tél : + 33 (0)4 91 13 77 43
presse@marseille-provence2013.fr

Pour plus d'informations :
www.marseille-provence2013.fr



Rappels des critères d'éligibilité généraux du Fonds Roberto Cimetta

1) Objet du voyage

- Le montage de projets structurants ayant un impact sur le long terme (construction d'un centre culturel, ouverture de salle/atelier/centre de rencontre/réseau...)
- Les résidences de recherche ou création quand elles permettent des collaborations artistiques internationales.
- La présence à des conférences/rencontres d'artistes ou de professionnels dans un objectif de travail de réseau entre acteurs culturels et artistiques méditerranéens.
- Le perfectionnement artistique (stages, masterclasses, ...).
-

2) Date de départ

Le voyage doit avoir lieu **APRES** la date de sélection.

3) Pays de départ/destination

- les 27 pays de l'Union européenne
- les pays de la rive Sud et Est : Maroc, Algérie, Tunisie, Lybie, Egypte, Jordanie, Israël, Palestine, Liban, Syrie, Turquie
- les pays des Balkans : FYROM (Macédoine), Albanie, Bosnie-Herzégovine, Monténégro, Kosovo, Serbie, Croatie.
- les pays du Golfe Arabique (EAU, Arabie Saoudite, Koweït, Bahreïn , Oman, Yemen) .

4) Nature du projet

- Le voyage doit contribuer directement ou indirectement au développement culturel local. Le candidat doit pouvoir développer à son retour des initiatives locales et contribuer au dynamisme culturel de son pays ou de sa région. Il doit s'engager à transmettre ses acquis et faire profiter de son travail en réseau à d'autres artistes et professionnels de son entourage.

5) Profil des candidats

- Aucun critère d'âge/nationalité : le candidat doit vivre ou travailler dans la zone Euro-Méditerranéenne (voir liste ci-dessus).
- Profession: interprètes, créateurs, pédagogues organisateurs culturels, administrateurs, porteurs de projets, communicants.
- Moyens financiers : candidats dans l'impossibilité de trouver par eux-mêmes les financements de leurs déplacements.

6) Le candidat dépose sa demande individuellement par mèl. Il/elle s'engage à choisir les modes de transport les plus économiques possibles. Lorsqu'un projet artistique nécessite la mobilité de plusieurs acteurs, le Fonds ne dépassera pas un maximum de 3 bourses par projet. Un boursier peut renouveler sa demande deux fois. Les voyages de candidats impliqués dans un projet de diffusion (dans le cadre d'un festival/saison culturelle/tournée) ou de production ne sont pas éligibles.

Les selections sont échelonnées tout au long de l'année.

Les dates provisoires sont :

- 25 juin 2010 (**date limite de réception des candidatures : 11 juin 2010**)
- 8 octobre 2010 (**date limite de réception des candidatures : 15 septembre 2010**)

Pour soumettre votre candidature, téléchargez le formulaire FRC/Marseille-Provence 2013 sur le site du Fonds www.cimettafund.org

Pour plus d'informations sur le projet Marseille-Provence 2013, veuillez consulter le site internet www.marseille-provence2013.fr